

AVENANT N° 4 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS 2018-2020

Il est convenu entre :

- le **MINISTERE DES SPORTS**
représenté par le directeur des sports, Gilles QUENEHERVE
désigné ci-après par le ministère

et

- la **FEDERATION FRANÇAISE DE SURF**
représentée par son président, Monsieur Jean-Luc ARASSUS
désignée ci-dessous par la fédération,
N° SIRET : 30546261600056

Article 1 :

La subvention prévue pour 2019 à la convention annuelle est majorée exceptionnellement de 1 500 € pour la réalisation des actions indiquées selon le détail ci-après :

Avenant exceptionnel (action 3) : campagne de prévention (1 500 €).

Le montant de la subvention versée à la fédération est porté à 65 000 €.

Article 2 :

La subvention complémentaire sera créditée, en un versement, au compte bancaire ou postal de la fédération à la signature du présent avenant.

Article 3 :

Les autres dispositions de la convention initiale non contraires au présent avenant sont maintenues.

Fait à Paris, le **23 MAI 2019**

LE PRESIDENT DE LA FEDERATION
FRANÇAISE DE SURF

LE DIRECTEUR DES SPORTS


Séverine Peneval
Fédération Française de Surf
123 boulevard de la Dune
64100 MOSSEGOR
Tél : 05 58 43 55 88
Fax : 05 58 43 60 57
N° Siret : 305 462 616 000
Mail : contact@ffsurf.fr

Le directeur des sports


Gilles QUENEHERVE

VOISE LE DANS CHORUS PAR LE
CONTROLEUR BUDGETAIRE ET
COMPTABLE MINISTERIEL
N° EJ

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

TITULAIRE DU COMPTE

**FEDERATION FRANCAISE DE SURF
123 BOULEVARD DE LA DUNE
40150 HOSSEGOR**

DOMICILIATION : BAYONNE (00260)

| | | | |
|---------------|----------------|---------------------|----------------|
| Banque | Guichet | N° de compte | Clé RIB |
| 30003 | 00260 | 00037287568 | 50 |

Identification Internationale (IBAN)

IBAN FR76 3000 3002 6000 0372 8756 850